Image not found or type unknown

Qui paye les reparation d'un toit construit par 1 coproprietaire?

Par **patrick rolling**, le **30/07/2017** à **16:13**

Je possède un appartement 1er étage dans une copropriété de 2 personnes, maison rez-de chaussée + 1er étage. Les toits sont une partie à charge commune dans le document.

Le propriétaire précèdent avait construit une véranda avec un toit sur la Terrace ouverte existante qui est privée à mon appartement au 1er étage. Le copropriétaire précèdent n'a fait aucun accord écrit avec le copropriétaire du rez-de chaussée et n'a jamais fait de plainte légale contre cette construction. J'ai racheté l'appartement avec la véranda couverte à ce copropriétaire il y a plusieurs années.

Des réparations ont été faites sur cette partie du toit. Ces réparations sont-elles entièrement à ma charge ou en charge copropriété ? La nouvelle partie du toit fait-elle partie de facto partie commune avec le toit existant?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés